



AVIS DE RECRUTEMENT - APPEL à CANDIDATURE

**Candidature (CV et lettre) à adresser en mairie
à Monsieur le Maire
Mairie de Baladou 120 rue du Bourg 46600 BALADOU
ou à mairiebaladou@gmail.com**

AVANT LE 01 JUILLET 2025 à 18H00

PRISE DE POSTE LUNDI 28 JUILLET 2025

Renseignements en mairie

**Mission : Entretien général des bâtiments, espaces verts et voirie,
ainsi que le service de transport scolaire**

1 poste d'agent non titulaire à temps non complet
CDD du 28/07/2025 au 31/07/2026

Catégorie C - Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux - Grade d'adjoint technique territorial

- ▶ 21 heures/ semaine du lundi 28 au jeudi 31 juillet 2025
- ▶ moyenne annualisée de 31h45min/semaine du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

CDD à temps de travail annualisé pour lisser les quotités horaires inégales entre périodes scolaires et non scolaires

Horaire de travail envisagé : période scolaire 7h15 - 12h et 14h - 18h15

Lundi mardi jeudi et vendredi = 36h/ semaine

Horaire de travail envisagé : période non scolaire 8h30 - 12h et 14h - 17h30

Modulation possible : 08h00 - 12h00 et 13h30 - 17h (à définir au contrat)

Lundi mardi et jeudi + vendredi fin 16h30 = 27h/ semaine

Pas de travail le mercredi - pas d'astreintes

En complément des congés payés pris au cours du contrat lors de vacances scolaires, il est prévu d'appliquer lors de vacances scolaires une récupération partielle des heures effectuées en RTT. Un planning d'absence est établi au contrat.

Un second agent est présent 1 jour par semaine pour effectuer certaines tâches nécessitant un binôme

Être titulaire du permis B + carte verte « transport de personnes » délivrée par la préfecture après visite médicale (la carte verte pourra être demandée en début de contrat)

Autonomie, rigueur, ponctualité

Connaissances souhaitées en bricolage divers, électricité, plomberie, espaces verts, voirie.

L'agent aura en charge :

- le petit entretien du patrimoine communal bâti et non bâti, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique.
- le petit entretien du matériel et outillage, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique.
- le suivi des véhicules communaux, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique (contrôle des niveaux, nettoyage, prise de carburant, vérification des réparations à effectuer, contrôle technique etc.).
- le petit entretien de voirie et espaces verts, dans la limite de ce qui est soumis à l'intervention d'une entreprise spécifique.
- le service de transport scolaire avec minibus 9 places